

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 4 septembre 2012

46

Acquisition d'un bien propriété du Conseil Général sis 8 rue Jules Ferry – cadastré section BD n°712

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, M. BELMHAND.NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. TAHI

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

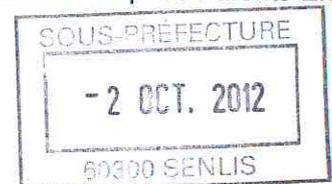
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

35

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Le Conseil général a fait part à la Ville de son souhait de céder un bien lui appartenant sis 8 rue Jules Ferry, parcelle cadastrée section BD n°712. Ce bien est constitué d'une maison de plain-pied et d'un jardin donnant accès aux servitudes liées à l'école voisine (chaufferie, issue de secours). Il accueillait l'espace Parents-Enfants dont l'activité vient de cesser.



maintenant !

Le Conseil général propose de céder ce bien à la Ville conformément à l'estimation de France Domaine en date du 10 mai 2012, au prix de 140 000 euros.

Ce bien, imbriqué dans l'école Jean Biondi et aménagé en accueil de jeunes enfants, représente une opportunité pour la commune dans le cadre du développement de ses missions enfance/jeunesse. Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette acquisition.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'estimation de France Domaine en date du 10 mai 2012,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 4 septembre 2012,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter l'acquisition du bien sis 8 rue Jules Ferry cadastré section BD n°712 au prix de 140 000 euros.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2138/ 824/0009/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 SEP. 2012** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **02.10.12**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil le **02.10.12** Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rakuy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



2/2